

# Des petits producteurs développent un certificat bio alternatif

## Situation

Au Sénégal, la certification des produits biologiques est en général l'affaire d'entreprises étrangères. Il s'agit en effet d'une procédure onéreuse et donc inabordable pour les familles de petits paysans. Quelques organisations non gouvernementales (ONG) se sont engouffrées dans la brèche et proposent désormais leurs propres certifications à travers divers labels. Les paysans et les consommateurs bénéficient certes d'une garantie concernant la qualité du produit, mais ces labels ne sont reconnus officiellement ni au Sénégal ni à l'étranger. De plus, la multiplication des labels et des critères de certification des ONG sème la confusion dans l'esprit des consommateurs. Il n'y a pas de transparence, et pas non plus d'étiquetage uniforme des produits.

Il serait donc préférable que les producteurs et les consommateurs s'accordent sur un seul label bio, décerné selon des critères de certification homogènes et internationalement reconnus. Un système de garantie participatif pour les produits bio et un label « Sénégal Bio » ont ainsi été introduits au Sénégal, dans une région pilote pour commencer.

## Objectifs

Le projet vise à introduire le label « Sénégal Bio » sur la base d'un cahier des charges pour l'agriculture biologique reconnu par l'organisme International Foundation for Organic Agriculture. L'objectif est également de mettre sur pied un système de certification alternatif pour les petites exploitations.



## SÉNÉGAL

Priorité EPER : Développement des communautés rurales



**15 412 000**

Population en 2016

**196 710**

Superficie km<sup>2</sup>



Les familles de petits paysans pourraient ainsi commercialiser leurs produits sous un seul label bio ; de leur côté, les consommateurs auraient la certitude que tous les produits ainsi certifiés rempliraient les mêmes normes de qualité. De cette façon, on obtiendrait un contrôle homogène et standardisé de la qualité des produits bio. Enfin, ce système de certification, peu onéreux, est une solution idéale pour les petits paysans.

Cette approche s'appuie sur une production contrôlée par des personnes spécialement formées à cette tâche. Il existe plusieurs exemples fructueux d'un tel procédé au Brésil ; des initiatives semblables sont en cours de préparation dans quelques pays d'Afrique de l'Est.

Dans le présent projet, une première phase consiste à introduire ce système dans une région du Sénégal, les Niayes, en le limitant d'abord à la production de fruits et légumes. Si les premiers résultats sont positifs, le projet devrait s'étendre à d'autres régions et à d'autres produits

### **Bénéficiaires**

---

Les 500 membres de dix organisations de petits paysans de la région de Thiès (Niayes) bénéficient directement du projet au cours des trois années de la phase initiale. A long terme, pas moins de 22 000 membres de la Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FENAB) profiteront de la mise en place d'une certification uniforme.

### **Activités**

---

La FENAB est responsable de l'introduction du système de certification des produits bio.

Dans un premier temps, ce système est mis en place dans la région côtière des Niayes et testé avec 500 producteurs de fruits et légumes. Dans la phase suivante, il est prévu d'inclure davantage de régions et de produits. Il s'agit d'un processus au long cours, qui durera au moins neuf ans.

Au total, 100 personnes formées aux contrôles qualité dans le cadre du projet accompagnent et surveillent la production bio, en vérifiant périodiquement que les fruits et légumes sont conformes au cahier des charges du bio. Ces personnes sont elles-mêmes des productrices bio. Leur formation porte sur les critères du cahier des charges et sur la gestion du système de certification. Un comité composé de représentants de la FENAB, de producteurs, de consommateurs et de négociants vérifie régulièrement les rapports soumis par les contrôleurs. Ce comité décide des mesures à prendre en cas de non-respect du cahier des charges.

### **Avancement du projet**

---

A ce jour, la FENAB a sélectionné 245 personnes pour participer à cette première phase d'introduction du système de certification. Ce dernier se fonde sur le cahier des charges pour une production biologique. La FENAB a fait traduire ce texte en wolof. Toutes les personnes intéressées par ce mode de production en ont reçu un exemplaire.

#### **Pays, région, ville**

Sénégal, région des Niayes

#### **Budget 2019**

CHF 110 000.–

**N° de projet EPER : 764.336**

#### **Chargé de programmes**

Kaspar Akermann

#### **Contact**

EPER (Entraide Protestante Suisse)  
Département Communication  
Chemin de Bérée 4A  
Case postale 536  
1001 Lausanne  
Tél. +41 21 613 40 70  
Fax +41 21 617 26 26  
info@eper.ch  
www.eper.ch  
Dons : CCP 10-1390-5